



## Modalités d'inscriptions aux activités péri et extra-scolaires

Service	Quand réserver pour mon enfant ?	Modalités Réservation/annulation/paiement	Conditions d'annulation	Modalités de paiement
<b>PAUSE MERIDIENNE *</b> <b>(CANTINE)</b>	Jusqu'au jour ouvré précédant chaque vacances scolaires  Ex : jusqu'au 19 octobre 2016 pour la période du 3 novembre au 16 décembre 2016  <i>Toute demande d'inscription après cette date butoir sera soumise à :</i>	<b>Au service des écoles</b>  Aux heures d'ouverture : Les lundis, mercredis et vendredis De 8 h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h30 Les mardis : de 8h30 à 12h30 Les jeudis : de 13h30 à 17h30  Et pendant les permanences du samedi matin de 9 h 30 à 12 h 00 (selon le calendrier)	Sans justificatif : avant le 20 du mois précédent.  Jusqu'au 8 du mois suivant sur présentation d'un justificatif déposé au service des écoles  (Justificatifs acceptés : APC, certificat médical , convocation, , ...)	Dès la réception de la facture par la poste ou par mail (si vous avez choisi ce mode de transmission) :  <u>Au Services des Écoles</u>  - En espèces (sauf samedi)  - Par chèque, à l'ordre de : <b>Régie scolaire Ronchin</b> - par carte bancaire - Par CESU (garderie enf. de - 6 ans)  <b><u>La date limite de paiement est inscrite sur la facture</u></b>
<b>ACCUEILS PRE et/ou POST SCOLAIRE *</b> <b>(GARDERIE)</b>		- <b>Par courriel</b> <a href="mailto:ecoles-enfance@ville-ronchin.fr">ecoles-enfance@ville-ronchin.fr</a>		
<b>NAP *</b>		- <b>Par la poste</b>  Mairie de RONCHIN Service des Écoles 650 Avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN  - <b>Dans la boîte aux lettres de la mairie</b>		
<b>ACCUEIL DE LOISIRS *</b> mercredi <b>(Hors vacances scolaires)</b>	- <i>une majoration de 25 % du tarif pour la cantine, la garderie et les alsh.</i> - <i>une facturation "garderie" tarif extérieur majoré pour les NAP</i>	<b>Au service des écoles</b>  Aux heures d'ouverture : Les lundis, mercredis et vendredis De 8 h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h30 Les mardis : de 8h30 à 12h30 Les jeudis : de 13h30 à 17h30  Et pendant les permanences du samedi matin de 9 h 30 à 12 h 00 (selon le calendrier uniquement en mairie)	Toute annulation sans justificatif sera facturée	Dès la réception de la facture par la poste ou par mail (si vous avez choisi ce mode de transmission)  <u>Au Services des Écoles</u>  - En espèces (sauf le samedi) - Par chèque, à l'ordre de : <b>Régie Jeunesse Ronchin</b> - par carte bancaire - Par CESU (enfant de - 6 ans) - Par ANCV  <b><u>La date limite de paiement est inscrite sur la facture</u></b>
<b>CENTRE DE LOISIRS (vacances scolaires)</b>	<b>Hiver</b> : du 16 au 28 Janvier 2017 <b>Printemps</b> : du 20 mars au 1er avril 2017 <b>Été</b> : du 29 mai au 24 Juin 2017 <b>Toussaint</b> : du 26 Sept. au 8 Oct 2016 <b>Noël</b> : du 21 nov. au 3 déc. 2016  Au delà des dates pré-citées la réservation sera accordée dans la limite des places disponibles avec une majoration de 25 %	- <b>Par courriel</b> <a href="mailto:jeunesse@ville-ronchin.fr">jeunesse@ville-ronchin.fr</a>  - <b>Par la poste</b>  Mairie de RONCHIN Service Jeunesse 650 Avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN  - <b>Dans la boîte aux lettres de la mairie</b>	15 Jours avant le début des centres sauf sur présentation d'un Justificatif déposé au service des écoles au maximum 1 semaine après la fin des centres	<b><u>La date limite de paiement est inscrite sur la facture</u></b>

Les fiches d'inscription peuvent être téléchargées sur le site de la ville, elles sont également disponibles au service des écoles.

\* Inscription possible pour l'année scolaire